



**République Démocratique du Congo**  
**Ministère des Infrastructures et Travaux Publics**  
**Cellule Infrastructures (CI)**



**Unité de Coordination et de Management des Projets du Ministère (UCM)**  
**Cellule d'Exécution des Projets-Eau (CEP-O)**  
**Cellule de Développement Urbain de Kinshasa (CDUK)**

**VILLE DE KINSHASA**



**AUDIT TECHNIQUE DE LA MISE EN OEUVRE DES PLANS  
D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES SOUS PROJET DE  
L'UNITÉ DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES  
PROJETS DU MINISTÈRE (UCM) DANS LE CADRE DU PROJET  
KIN ELENDA**

**Rapport final**



**Juin 2026**

---

**10 BP 13722 Ouagadougou 10 –**  
**Tél Bureau : (+226) /25 38 41 03**  
**Mobile : +226 76 67 18 15 /70308040/70 21 36 50**  
**Email : adamaszare@yahoo.fr/serfburkina@gmail.com**

Confidential

## RÉSUMÉ EN FRANÇAIS

### A. Contexte et objectifs de l'audit

Le présent audit technique porte sur la mise en œuvre des Plans d'Action de Réinstallation (PAR) des sous projets de l'Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et Électricité (UCM) dans le cadre du projet KIN ELENDA. La réalisation de ces sous-projets va entraîner l'acquisition de terrains, la perte d'autres biens et la perturbation d'activités sources de revenus et occasionner la réinstallation de populations. En vue de se conformer à la législation nationale en matière d'expropriation et aux exigences de la Banque mondiale en matière de réinstallation, des documents-cadres et des plans d'action de réinstallation ont été préparés par l'UCM et mis en œuvre par l'ONG ABEC et la firme OKAPI ENVIRONNEMENT & GÉNIE CIVIL SARL.

L'objectif de l'audit technique est :

- d'évaluer le respect des engagements pris dans les PAR ;
- d'évaluer le processus de mise en œuvre desdites mesures conformément aux dispositions prévues
- d'évaluer la conformité aux exigences légales nationales et aux normes de la Banque mondiale,
- d'établir un plan d'action des mesures correctives pour les non-conformités majeures relevées sur la base et en tenant compte des engagements contractuels du projet.

### B. Méthodologie de l'audit technique

La réalisation de l'audit technique s'est faite selon étapes suivantes :

- La tenue le vendredi 27 juin 2025 de la réunion de démarrage entre le consultant et des représentants du projet KIN ELENDA, de la Cellule Infrastructures (CI), de l'UCM, de la CEP-O, et les représentants de l'ONG APEFFIVU pour s'accorder sur la méthodologie, les résultats attendus et le calendrier de l'étude ;
- La revue de la documentation disponible sur la réinstallation et l'élaboration d'outils de collecte de données ;
- La visite guidée par l'UCM le 04 juillet 2025 des sites des travaux et la libération des emprises des sous-projets ;
- La conduite des missions de terrain pour la collecte des données auprès des parties prenantes ;

- La consultation et participation des parties prenantes (autorités communales, responsables des services techniques, chefs de quartiers, structures de mise en œuvre de PAR, Personnes Affectées par le Projet (PAP)) ;
- Le traitement et l'analyse des données collectées ;
- La rédaction du rapport d'audit technique.

### **C. Cadre légal et institutionnel de l'audit technique**

L'audit technique a été conduit en conformité avec la législation nationale et principalement par l'application du décret n° 14/019 du 02 août 2014 fixant les règles de fonctionnement des mécanismes procéduraux de la protection de l'environnement précisément le titre 4 relatif aux conditions et modalités de réalisation de l'audit environnemental.

Un cadre institutionnel a également été défini. Au niveau international, l'audit a obéi aux Normes Environnementales et sociales suivantes de la Banque mondiale :

- La NES 5 "Réinstallation Involontaire" de la Banque mondiale vient en complément des stratégies nationales et la législation nationale dans le cadre des projets de développement dont les activités affectent les populations, notamment la destruction ou la perturbation de leurs systèmes de production ou la perte de leurs sources de revenus, des restrictions d'accès ou d'utilisation des ressources naturelles et qui nécessitent un déplacement de ces populations.
- La NES 10 porte sur la mobilisation effective des parties prenantes en vue d'améliorer la durabilité environnementale et sociale du projet tout en renforçant l'adhésion des parties prenantes et en contribuant sensiblement ainsi à une conception et une mise en œuvre réussies du projet.

### **D. Principaux constats**

Le présent rapport d'audit des sous-projets de l'UCM dans le cadre du projet KIN ELENDA a fait le constat que les exigences légales nationales et celles de la Banque mondiale ainsi que les engagements pris dans le CPRP et le PAR ont été respectés dans une large majorité. Les exigences suivantes ont été mises en œuvre avec satisfaction :

- l'élaboration des instruments de réinstallation ;
- la minimisation de la réinstallation des personnes affectées par le projet ;
- l'information, la communication et la consultation des parties prenantes du projet ;
- les critères d'éligibilité des PAP et le principe de la date butoir du recensement des PAP et de l'inventaire des biens

- le recensement exhaustif de tous les biens impactés, de la collecte de données détaillées sur la typologie et le nombre des biens, la catégorisation des PAP ;
- le choix du mode de compensation financière des PAP ;
- l'évaluation et la compensation des pertes de toutes les personnes affectées indépendamment de leur condition ou statut ;
- les mesures d'assistance aux PAP ;
- le rapportage et l'archivage des documents de la réinstallation ;
- La mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes ;
- la prévention et de gestion des VBG et EAS/HS.

Par ailleurs le rapport d'expertise des documents comptables et financiers mis à la disposition de consultant révèle que la vérification de l'existence de fiches individuelles de compensations, le mode de paiement ayant servis aux paiements, des états d'ordre de virements et des rapports d'indemnisation et/ou des paiements des PAP, l'analyse de la conformité des indemnisations avec les prescriptions du PAR et du manuel de procédures du Projet, le rapprochement des états de paiement et les fiches individuelles de compensation signées n'ont pas révélé d'écarts.

Cependant, des points faibles et des non-conformités majeures ont été notés dans la mise en œuvre de la réinstallation et portent notamment sur :

- La non-validation de l'addendum au PAR des travaux de protection des postes et sous-stations SNEL contre les érosions et inondations dans les communes de Mont-Ngafula et Bumbu ;
- La non-réalisation du suivi des moyens de subsistance des PAP des sous-projets ;
- Le non-paiement des compensations des deux (02) PAP introuvables sur le site de Makala et une (01) PAP qui ne détient pas la fiche parcellaire (document attestant la propriété du foncier) dans le cadre du PAR des travaux de protection des postes et sous-stations SNEL contre les érosions et inondations dans les Communes de Mont-Ngafula, Masina et Sélembao ;
- La non-réalisation du suivi-évaluation de la mise en œuvre des PAR des sous-projets de l'UCM ;
- La non-mise en œuvre des mesures de renforcement de capacité de l'ACE et les services techniques communaux (Commune, Bureau du Quartier), particulièrement sur la Norme Environnementale et Sociale n° 5 ;
- La non-libération complète des emprises des sites des sous-projets de l'UCM après le paiement des compensations.

Des recommandations portant sur la prise de mesures correctives des non-conformités ont été formulées et dont la mise en œuvre sous forme de plan d'action permettra d'améliorer la performance sociale du projet.

## **E. Mesures correctrices**

Les mesures correctrices appropriées ci-dessous reprises sous forme de plan d'action doivent nécessairement être mises en œuvre au plus tard le 30 juin 2026 :

- Diligenter la validation et la mise en œuvre de l'addendum au PAR des travaux de protection des postes et sous-stations SNEL contre les érosions et inondations dans les Communes de Mont- Ngafula et Bumbu ;
- Réaliser le suivi des moyens de subsistance des PAP des sous-projets de l'UCM :
- Assister la PAP SHAKO MBOKOLA Chantal à obtenir le document de sa parcelle et procéder à son paiement :
- Veiller à ce que le montant de compensation des 02 PAP introuvables soit disponibilisé dans un compte séquestre :
- Diligenter la réalisation du suivi-évaluation de la mise en œuvre des PAR des sous-projets de l'UCM :
- Organiser la réalisation des mesures de renforcement de l'ACE et les services techniques communaux (Commune, Bureau du Quartier), particulièrement sur la Norme Environnementale et Sociale n° 5 ;
- Suivre la libération complète des emprises des sites des sous-projets de l'UCM après le paiement des compensations.
- Assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions correctives de l'audit des sous-projets de l'UCM.

### **Au niveau des bonnes pratiques, le Consultant recommande :**

- La certification des PAP et la mise en œuvre des PAR par les structures autres que celles qui ont élaborés les PAR ;
- La vulgarisation de l'expérience de l'UCM en matière de délais accordé aux PAP pour la libération des emprises ;
- la possibilité d'étudier la mise en place d'un MGP fonctionnel qui pourrait être encadré par un texte au niveau national ;
- la vulgarisation des paiements des PAPs par les institutions financières agréées.

Les leçons à tirer dans le cadre de la mise en œuvre des PAR sont :

- le projet a amené certains bénéficiaires à l'ouverture de compte dans des structures financières avec le montant des indemnités perçues. Dans le cadre des projets futurs et de même nature, il est important de prioriser l'ouverture de compte bancaire afin de sécuriser l'argent et le propriétaire par rapport aux risques de dilapidation et vol.

- la mise en place d'un mécanisme interne de gestion des plaintes, observée comme maintenant la confiance des bénéficiaires, dévoile une leçon importante. La résolution transparente des problèmes, soulignée comme renforçant la confiance à long terme, met en avant la nécessité d'une communication proactive pour maintenir l'adhésion des bénéficiaires. Ainsi, la transparence et la réactivité dans la résolution des problèmes sont des éléments clés pour assurer le succès et la pérennité du projet ;
- la mise en place d'un dispositif fonctionnel d'appel est un exemple réussi dans le cadre du projet qui pourrait être maintenu, mais amélioré par la mise en place d'un centre d'appel et financé par les autres projets de la Banque mondiale. À cela s'ajoute le Code de Bonne Conduite (CBC) qui est accepté par tous les acteurs intervenant dans le projet. Le CBC est bien élaboré et la nouvelle opération pourrait s'en inspirer.
- L'appui des ONG locales pour la mise en œuvre des PAR adopté par le projet renforce l'engagement et la compréhension du terrain. Cette démarche a favorisé la mobilisation et la localisation de la plupart des PAP. Cette leçon met en évidence la valeur du soutien local dans la conception et la mise en œuvre de projets, favorisant ainsi une compréhension approfondie des besoins et des dynamiques locales.

Le coût global des mesures de correction des non-conformités d'élève à cent trente-huit mille trois cent huit (138 308) USD dont, six mille trois huit (6308) USD déjà budgétisé pour la mise en œuvre du paiement de deux PAP introuvables et d'une PAP sans document de son terrain, et un montant estimé de cent trente-deux mille (132 000) USD pour les autres activités du plan d'action correctif (le suivi des moyens de subsistance des PAP, suivi-évaluation de la mise en œuvre des PAR, renforcement de capacité de l'ACE et les services techniques communaux, suivi de la libération complète des sites des sous-projets de l'UCM et le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions correctives).

## SUMMARY IN ENGLISH

### A. Context and objectives of the audit

This technical audit focuses on the implementation of Resettlement Action Plans (RAPs) for the sub-projects of the Project Coordination and Management Unit (UCM) of the Ministry of Water Resources and Electricity (MCU) within the framework of the KIN ELENDA project. The implementation of these sub-projects will result in land acquisition, the loss of other assets, and the disruption of income-generating activities, necessitating the resettlement of populations. To comply with national expropriation legislation and World Bank resettlement requirements, framework documents and resettlement action plans were prepared by the MCU and implemented by the NGO ABEC and the firm OKAPI ENVIRONNEMENT & GÉNIE CIVIL SARL.

The objective of the technical audit is :

- to assess compliance with the commitments made in the PARs ;
- to evaluate the implementation process of said measures in accordance with the provisions provided
- to assess compliance with national legal requirements and World Bank standards,
- to establish an action plan of corrective measures for major non-conformities identified on the basis of and taking into account the contractual commitments of the project.

### B. Technical Audit Methodology

The technical audit was carried out in the following stages:

- kick-off meeting will be held on Friday, June 27, 2025 between the consultant and representatives of the KIN ELENDA project, of the Infrastructure Unit (CI), of the UCM , of the CEP-O, and representatives of the NGO APEFFIVU to agree on the methodology, expected results and study timeline;
- Review of available documentation on relocation and development of data collection tools;
- The guided tour by the UCM on July 4, 2025 of the work sites and the release of the sub-project areas;
- Conducting field missions to collect data from stakeholders;
- Consultation and participation of stakeholders (municipal authorities, heads of technical services, neighborhood leaders, PAR implementation structures, Persons Affected by the Project (PAP));
- The processing and analysis of the collected data;
- Drafting the technical audit report.

### **C. Legal and institutional framework for technical auditing**

The technical audit was conducted in accordance with national legislation, primarily through the application of Decree No. 14/019 of August 2, 2014, which establishes the rules governing the procedural mechanisms for environmental protection, specifically Title 4 concerning the conditions and procedures for conducting environmental audits. An institutional framework was also defined. At the international level, the audit adhered to the following World Bank Environmental and Social Standards:

- The World Bank's NES 5 "Involuntary Resettlement" complements national strategies and national legislation in the context of development projects whose activities affect populations, including the destruction or disruption of their production systems or the loss of their sources of income, restrictions on access to or use of natural resources, and which require the displacement of these populations.
- NES 10 focuses on the effective mobilization of stakeholders to improve the environmental and social sustainability of the project while strengthening stakeholder buy-in and thus contributing significantly to a successful design and implementation of the project.

### **D. Key findings**

This audit report of the UCM sub-projects within the KIN ELENDA project found that national legal requirements and those of the World Bank, as well as the commitments made in the CPRP and the PAR, were largely met. The following requirements were satisfactorily implemented :

- the development of resettlement instruments;
- minimizing the resettlement of people affected by the project;
- information , communication and consultation with project stakeholders;
- the eligibility criteria for PAPs and the principle of the deadline for the PAP census and the inventory of assets
- THE comprehensive inventory of all impacted assets, collection of detailed data on the typology and number of assets, categorization of PAPs;
- the choice of the method of financial compensation for PAPs;
- the assessment and compensation of losses for all affected persons regardless of their condition or status;
- assistance measures for PAPs ;
- the reporting and archiving of resettlement documents;
- The implementation of the Complaints Management Mechanism;
- the prevention and management of GBV and EAS/HS.

Furthermore, the expert report on the accounting and financial documents made available to the consultant reveals that the verification of the existence Individual compensation records, the payment method used for payments, transfer order statements and compensation reports and/or PAP payments, the analysis of the compliance of compensations with the requirements of the PAR and the Project procedure manual, the reconciliation of payment statements and signed individual compensation records did not reveal any discrepancies.

However, major weaknesses and non-conformities were noted in the implementation of the relocation, including :

- The non-validation of the addendum to the PAR for the works to protect SNEL posts and substations against erosion and flooding in the communes of Mont-Ngafula and Bumbu :
- The failure to monitor the livelihoods of the PAPs of the sub-projects;
- The non -payment of compensation for the two (02) PAPs not found on the Makala site and one (01) PAP which does not hold the parcel card (document attesting to the ownership of the land) within the framework of the PAR of the works of protection of the SNEL posts and substations against erosion and flooding in the Communes of Mont-Ngafula, Masina and Sélembao ;
- The failure to carry out the monitoring and evaluation of the implementation of the PARs of the UCM sub-projects;
- The failure to implement capacity building measures for the ACE and municipal technical services (Municipality, Neighbourhood Office), particularly regarding Environmental and Social Standard No. 5;
- The failure to fully release the land occupied by the UCM sub-project sites after the payment of compensation.

Recommendations regarding corrective measures for non-conformities have been formulated, and their implementation in the form of an action plan will improve the project's social performance.

### **E. Corrective measures**

The appropriate corrective measures outlined below are presented in the form of an action plan. must necessarily be implemented no later than June 30, 2026:

- Expedite the validation and implementation of the addendum to the PAR of the works to protect SNEL posts and substations against erosion and flooding in the Communes of Mont-Ngafula and Bumbu;
- Monitor the livelihoods of the PAPs (Project Activity Leaders) of the UCM sub-projects:
- Assist PAP SHAKO MBOKOLA Chantal in obtaining the document for her plot of land and proceeding with her payment:
- Ensure that the compensation amount for the two missing PAPs is available in an escrow account:
- To expedite the implementation of the monitoring and evaluation of the implementation of the PARs of the UCM sub-projects:
- Organize the implementation of measures to strengthen the ACE and the municipal technical services (Municipality, Neighborhood Office), particularly on Environmental and Social Standard No. 5 ;
- Follow up on the complete release of the land occupied by the UCM sub-project sites after the payment of compensation.
- Ensure follow-up on the implementation of the corrective action plan for the audit of UCM sub-projects.

**Regarding best practices, the Consultant recommends :**

- The certification of PAPs and the implementation of PARs by structures other than those that developed the PARs;
- Popularizing the UCM's experience regarding the time granted to PAPs for the release of land ;
- the possibility of studying the implementation of a functional MGP which could be framed by a text at the national level;
- the popularization of PAP payments by approved financial institutions.

The lessons to be learned in the context of implementing the PARs are:

- The project led some beneficiaries to open accounts with financial institutions using the compensation they received. For future projects of a similar nature, it is important to prioritize opening bank accounts to protect both the money and the beneficiaries from the risks of misappropriation and theft.
- The implementation of an internal complaints management mechanism, observed as maintaining beneficiary trust, reveals an important lesson. The transparent resolution of problems, highlighted as strengthening long-term trust, underscores the need for proactive communication to maintain beneficiary engagement. Thus,

transparency and responsiveness in problem-solving are key elements for ensuring the project's success and sustainability.

- The implementation of a functional call system is a successful example within the project that could be maintained but improved by establishing a call center, funded by other World Bank projects. In addition, the Code of Good Conduct (CBC) is accepted by all stakeholders involved in the project. The CBC is well-developed, and the new operation could draw inspiration from it.
- The support of local NGOs for the implementation of the action plans adopted by the project strengthens engagement and understanding of the local context. This approach facilitated the mobilization and localization of most of the action plans. This lesson highlights the value of local support in the design and implementation of projects, thereby fostering a deeper understanding of local needs and dynamics.

The overall cost of corrective measures for student non-compliance amounts to one hundred thirty-eight thousand three hundred eight ( 138,308 ) USD, of which six thousand three hundred eight (6,308) USD has already been budgeted for the implementation of the payment of two missing PAPs and one PAP without land documents, and an estimated amount of one hundred thirty-two thousand (132,000 USD) for the other activities of the corrective action plan ( monitoring the livelihoods of PAPs, monitoring and evaluation of the implementation of the PARs, capacity building of the ACE and municipal technical services, monitoring of the complete release of the UCM sub-project sites and monitoring of the implementation of the corrective action plan).